



# CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.19  
12 septembre 2011Français  
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA  
CONFERENCE DES PARTIES  
Bergen, 20-25 novembre 2011  
Point 21 de l'ordre du jour

## RAPPORT SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

*(Préparé par le Secrétariat – au mois d'août 2011)*

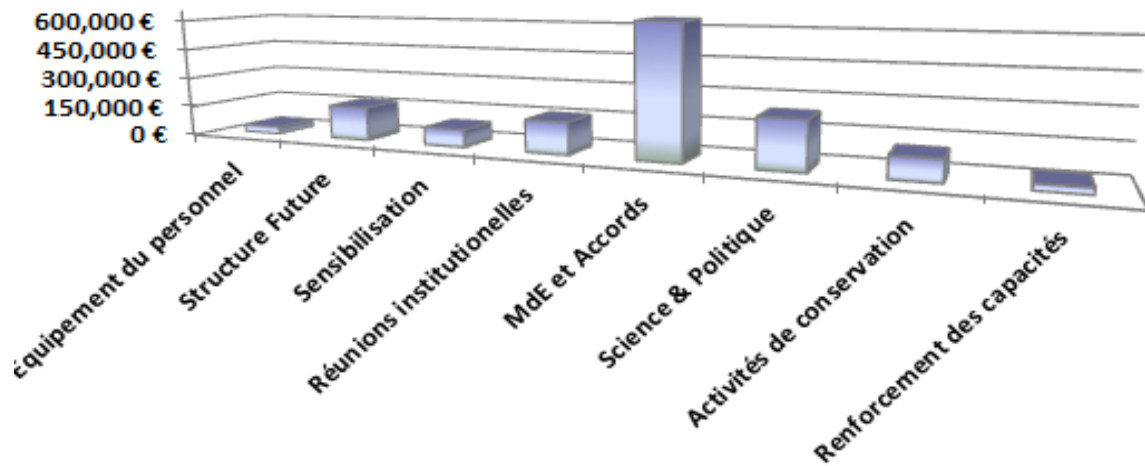
1. Le travail de la Convention a été encadré par les résolutions et recommandations adoptées par les COP et le plan stratégique de 2006-2011 qui établissent les objectifs généraux, afin d'assurer une approche cohérente et ciblée en vue d'appliquer la Convention aux niveaux national, régional et mondial. Bien qu'un certain nombre de ces objectifs doivent avant tout être réalisés par les Parties contractantes de la CMS, certains d'entre eux tombent sous la responsabilité du Secrétariat. Les budgets triennaux approuvés par la COP sont avant tout destinés aux salaires du personnel pour qu'ils réalisent des activités spécifiques limitées et à couvrir les coûts opérationnels, alors que l'on recherche des contributions volontaires pour, par exemple, des projets de conservation spécifiques, l'organisation de réunions ou encore des publications, pour n'en mentionner que quelques-uns. Par ailleurs, le Secrétariat assure les services administratifs de base pour 17 des 26 instruments développés jusque là, et facilite, dans une mesure limitée, les procédures organisationnelles nécessaires. Du fait que ces instruments ne disposent pas de financements opérationnels centraux, leur mise en œuvre dépend essentiellement des contributions volontaires ajoutées dans une toute petite mesure au budget central de la CMS.

2. Le Secrétariat avait entrepris de lever des ressources considérables permettant de mettre en œuvre un certain nombre d'actions prioritaires, il est reconnaissant du soutien qu'il a reçu, en particulier si l'on considère les circonstances économiques actuelles. Les paragraphes suivant donnent une synthèse des contributions financières et en nature reçues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ainsi que leurs sources, alors qu'un rapport complet des activités entreprises grâce à ces ressources figure dans le rapport PNUE/CMS/Conf.10.21 « Contribution du Secrétariat de la CMS à la mise en œuvre du plan stratégique 2006-2011 (Triennat 2008-2011) ».

### Fonds reçus

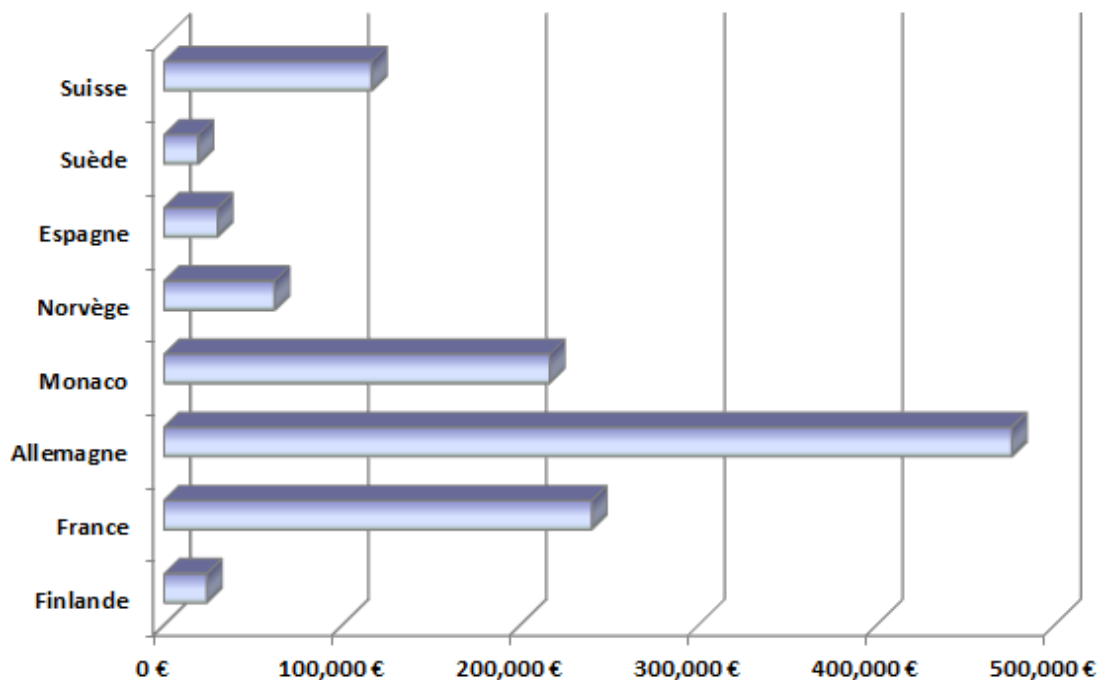
3. Le total des contributions volontaires reçues des gouvernements, du secteur privé et d'autres organisations pour appliquer la Convention s'élève à €1.464.900 (13% ONU-PSC à déduire).

4. L'intégralité des fonds a été allouée comme indiqué dans le graphique ci-dessous.



### Gouvernements

5. Comme le montre le graphique ci-dessous, les principaux Etats donateurs depuis la COP9 ont été l'Allemagne, la France, Monaco, la Suisse, la Norvège, l'Espagne, la Finlande et la Suède. Bien que le Secrétariat dépende largement et régulièrement de l'aide financière des Parties européennes pour toute initiative petite ou moyenne, la plus grosse contribution, hors Union européenne, a été payée par un pays qui ne fait pas partie de la Convention – bien qu'il soit signataire de deux Mémoires d'Entente (MdE). Le gouvernement des Émirats Arabes Unis a en réalité octroyé un don de US \$3,6 millions, lequel ne figure pas dans le graphique mentionné ci-dessus, pour le fonctionnement du bureau coordonnant les MdE des rapaces et dugongs à Abu Dhabi pour le triennat 2009-2011.



## Le PNUE et ses MEA

6. Le PNUE a joué un rôle décisif dans son aide au Secrétariat avec l'organisation de réunions, la coordination d'instruments et la publication de documents techniques, grâce à une contribution globale de €236.961. Le Secrétariat de la CDB a co-sponsorisé la production des agendas de bureau 2010 et 2011 à hauteur de €10.000.

## Secteur privé

7. Le secteur privé a aussi été l'objet d'attention. Afin de renforcer la coopération à long terme avec les ONG « Les amis de la CMS » qui soutiennent le Secrétariat en cherchant des entreprises intéressées par un parrainage pour mettre en œuvre des projets de conservation à petite et moyenne échelle, un Mémorandum de Coopération a été signé en 2010. Le Secrétariat propose des projets potentiels pour qu'ils soient considérés par d'éventuels donateurs. L'association « Les amis de la CMS » a récemment fait un don de €24.000 destiné au projet « Dispositif d'alerte concernant le marsouin des ports pour sensibiliser l'opinion sur les équipements de pêche : prototype et essais sur le terrain » lequel est une importante contribution à la conservation des petits cétacés de la mer baltique et de la mer du nord sous l'Accord approprié de la CMS (ASCOBANS). Deux autres projets sont actuellement considérés. L'association « Les amis de la CMS » a aussi entrepris de lever des fonds en faveur de la conservation grâce à la vente d'un calendrier 2012.

8. La RWE Rhein-Ruhr Netzservice GmbH (entreprise énergétique allemande) a décidé d'allouer la somme de €120.000 à l'AEWA pour que soit effectué un examen indépendant et que soit établi des directives en vue de réduire ou d'éviter tout conflit entre les oiseaux migrateurs et le réseau électrique dans la région de l'AEWA. Le résultat de cette initiative contribue au travail de la CMS, de l'AEWA et du MdE de la CMS sur les oiseaux de proie. Par ailleurs, la Lufthansa a confirmé une subvention de €10.000 pour soutenir la compétition Thesis Award.

## **Contributions financières indirectes et contributions en nature**

9. D'autres contributions ont été faites depuis 2009 soit sous la forme de soutiens financiers, qui n'ont pas été orientés vers le Secrétariat mais qui ont directement alimenté les différentes activités, soit sous la forme d'un soutien en nature avec l'apport de personnel ou de services.

## Personnel

10. Le gouvernement allemand a offert un Jeune Expert Associé (JEA)<sup>1</sup> [Jeune assistant professionnel] à partir d'octobre 2010 jusqu'à 2012 pour prendre en charge le poste d'administrateur régional pour l'Asie centrale. Un autre JEA allemand a récemment été confirmé pour traiter la question de la gestion des informations, pendant un an seulement, à partir de septembre 2011. L'Allemagne a confirmé le financement d'un autre poste pour une durée de trois ans (administrateur P-2) lequel sera rempli en temps voulu. Le gouvernement finlandais sponsorise également un JEA pour le poste d'Administrateur adjoint du

---

1 Les JEA se voient proposer des contrats d'une durée d'un an, lesquels sont en général reconduits l'année suivante lorsque la personne a donné satisfaction (la durée d'une mission étant habituellement de deux ans). Dans des circonstances exceptionnelles, plusieurs donateurs financent une mission d'une durée allant jusqu'à quatre ans. Ainsi par exemple, quelques gouvernements offrent la possibilité d'étendre la mission pour une troisième année à frais partagés (50%) avec l'institution. Dans le cas de l'Allemagne, une troisième année peut être pleinement accordée si l'institution couvre entièrement les coûts pour une quatrième année.

renforcement des capacités (Associate Capacity Building Officer) pour l'Afrique, lequel a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2011 jusqu'en 2013.

11. Le gouvernement français a encouragé la coopération entre la CITES et la CMS en mettant à disposition un consultant qui a aidé les deux Secrétariats dans leur mise en œuvre des activités communes convenues au cours de l'actuel triennat.

12. Le Secrétariat de la CITES a mis à disposition un membre du personnel expérimenté dans le contrôle de documents pour aider le Secrétariat de la CMS à préparer et servir la COP10 sur la base d'un accord de soutien réciproque à l'organisation des conférences.

13. La Division du Droit et des Conventions environnementales (Division of Environmental Law and Conventions - DELC) du PNUE a sponsorisé la représentation des Secrétariats de la famille CMS dans les réunions organisées par l'initiative des accords environnementaux multilatéraux et gestion des connaissances (Multilateral Environmental Agreements Information and Knowledge Management Initiative - MEA IKM) avec pour objectif d'harmoniser les systèmes d'information entre tous les MEA.

14. Le PNUE/DELC a, il y a peu, aussi généreusement convenu de financer l'organisation d'un atelier de négociation préparatoire à la COP10. Cet atelier est destiné aux représentants des Parties africaines anglophones de la CMS et devrait se tenir en Ouganda provisoirement entre les 26 et 28 octobre 2011. En plus de l'apport de fonds pour couvrir les coûts des participants, le PNUE/DELC entreprendra un travail logistique et administratif pour l'événement.

15. En 2010 un accord a été conclu avec le bureau régional d'Amérique (Regional Office in America - RONA) du PNUE pour établir et cofinancer un poste P-2 commun pendant un an afin de promouvoir la Convention dans la région nord américaine. Le processus pour remplir le poste est bien avancé.

16. Le Secrétariat du SPREP (Pacific Regional Environment Programme) a contribué à établir l'administrateur de la région pacifique de la CMS, pour une période initiale de 2 mois à Apia dans les locaux du SPREP, en assurant le recrutement et la surveillance directe de l'administrateur et en apportant les fonds correspondants (\$15.000) pour le poste ainsi que l'espace bureau et les installations annexes. Le processus consistant à remplir ce poste est également en bonne voie.

17. Grâce à son programme de stage, le Secrétariat a pu apprécier le précieux soutien apporté par les diplômés universitaires ou les étudiants qui ont apporté leur soutien au personnel de la CMS dans son travail quotidien pendant une période moyenne de trois mois à titre gracieux. Au cours de cette période de trois ans, 90 stagiaires venant de 28 pays (28% d'entre eux étant issus de pays en développement) ont apporté leur concours au Secrétariat dans la réalisation de tâches ou de projets dans les domaines scientifiques/techniques, administratifs et de l'information.

#### Activités et services

18. En plus de fournir les locaux du Secrétariat et l'équipement bureautique de base, le gouvernement allemand a offert des services d'interprétation au Conseil scientifique (2010), au Comité permanent (2009-2010) et aux réunions du groupe de travail sur la structure future (2011) qui se sont tenues à Bonn ; mis à disposition le lieu de réunion du Comité permanent

en 2010 et celui d'un séminaire pour le personnel ; a financé l'impression des comptes-rendus de la COP9 et leurs reliures, manuel compilant tous les instruments de la CMS.

19. Davantage d'Etats membres, y compris un certain nombre de pays en développement, ont pu apporter leur contribution au travail de la Convention en hébergeant des réunions et en apportant leur aide au niveau logistique. Par exemple, le gouvernement des Philippines a organisé la troisième et dernière réunion portant sur la négociation relative au MdE des requins et le gouvernement du Rwanda a fourni le lieu pour la première réunion du Comité technique de l'Accord Gorilla.

20. Le siège social du PNUE ainsi que les bureaux régionaux ont apporté leur soutien sous différentes formes, allant du conseil sur les questions juridiques et institutionnelles à l'assistance logistique pour les réunions. Par exemple, le MdE sur les tortues marines dans l'océan indien et en Asie du sud est (Marine Turtles in the Indian Ocean and South East Asia - IOSEA) est hébergé par le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Regional Office for Asia and Pacific - ROAP) du PNUE à Bangkok, ainsi que le bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (Regional Office for Latin America and Caribbean - ROLAC) a assisté dans l'organisation de l'atelier du renforcement des capacités qui s'est tenu en 2010 au Panama.

21. Le partenariat avec les ONG a aussi été essentiel dans l'apport de ressources additionnelles pour la CMS ainsi que dans le soutien des objectifs de conservation communs. En particulier, un certain nombre d'ONG ont soutenu le travail du Secrétariat en préparant des documents techniques, en offrant du conseil pour la mise en place des instruments de la CMS et une assistance logistique à l'organisation d'événements apparentés. Par exemple, la WDCCS a payé le temps passé par le personnel, à développer l'évaluation de l'application de la résolution 8.22 concernant les impacts d'origine humaine sur les cétacés. D'autres informations figurent dans le rapport PNUE/CMS/Conf.10.9 « Progrès dans l'application des Accords de l'article IV déjà conclus et le développement de nouveaux Accords ».

22. Au sein de la famille CMS, les Secrétariats partageant un même lieu (Bonn), les synergies et le soutien mutuel ont été améliorés. Par exemple, un certain nombre d'employés de l'AEWA et de l'EUROBATS doivent être déployés à la COP10 pour aider le Secrétariat de la CMS à s'occuper des aspects logistiques de la réunion. On trouvera d'autres informations dans le rapport PNUE/CMS/Conf.10.28 « Rapport sur les synergies et les partenariats ».

23. La TUI AG (Touristik Union International - voyageur allemand) a aussi apporté sa contribution à la campagne « Année du Gorille » en 2009 en faisant la promotion des activités éducatives et de sensibilisation. La Lufthansa, en plus d'un don de €10.000 pour la Thesis Award, offre un billet d'avion aux gagnants pour qu'ils participent à la COP10 et pour que l'équipe d'experts sélectionnés se réunisse à Bonn en septembre afin qu'elle examine ces différentes candidatures et décide du meilleur candidat. Le Musée Koenig à Bonn contribue aussi à cette initiative en générant des dépôts de données appropriés et des métadonnées apparentées, ainsi que la publication en ligne ou sur papier de la thèse du gagnant.

### **Développements en cours**

24. Les pourparlers avec le gouvernement des Émirats Arabes Unis concernant le renouvellement de sa subvention pour assurer la continuité du bureau des projets à Abu Dhabi durant les trois prochaines années, sont bien avancées. Un nouvel accord doit être signé à la fin de l'année.

25. Par ailleurs, le gouvernement des États-Unis d'Amérique a montré un intérêt significatif pour le MdE des requins. En plus de provoquer et de coordonner des pourparlers sur le développement du plan de conservation et de gestion et un accord quant à l'apport de \$100.000 pour la mise en place de cet instrument doit bientôt être conclu.

26. Le Secrétariat a fait de réels efforts pour mobiliser des ressources en développant une stratégie plus cohérente et harmonisée au niveau de la famille CMS en vue de développer un portefeuille de projets prenant en compte les besoins les plus pressants et a priorisé et ajusté les efforts en fonction de l'intérêt et de la capacité des donateurs.

27. Le Secrétariat a aussi tenté de diversifier ses donateurs en explorant d'autres sources financières avec pour objectif de lever suffisamment de fonds pour mettre en œuvre la Convention et, dans une certaine mesure, a agi comme catalyseur pour les organisations partenaires en les informant de ces ressources.

28. En 2011, le Secrétariat est entré en relation avec le Mohammed Bin Zayed Species Conservation Fund, un fond de dotation mis en place pour consacrer des fonds ciblés destinés à des initiatives individuelles pour la conservation des espèces, et a soumis un certain nombre de projets. Bien que nous n'ayons reçu aucune de ces subventions, nous poursuivons nos efforts.

29. Nous avons porté davantage d'attention au financement par le FEM (Fond pour l'Environnement Mondial). En 2011, conjointement avec plusieurs partenaires, le Secrétariat de la CMS a engagé un consultant afin qu'il rédige des propositions pour le projet FEM. Ces propositions portaient sur des questions et des espèces clés comme le gorille, le dugong et l'outil du réseau de sites critiques (CSNT- Critical Site Network Tool). Le Secrétariat presse les Parties qui se trouvent dans les zones géographiques des projets d'apporter leur soutien par leurs subventions nationales au moyen du FEM. Par ailleurs, des pourparlers préliminaires sont actuellement en cours avec le Secrétariat du FEM pour voir comment le portefeuille du FEM pourrait être élargi afin d'inclure la CMS ainsi que d'autres MEA liés à la biodiversité, comme la CITES, et leur servir de système financier. On trouvera dans le rapport PNUE/CMS/Conf.10.41 « Financement potentiel pour mettre en œuvre la Convention » d'autres informations justifiant un financement potentiel par le biais du FEM.

### **Besoins futurs**

30. Même si de nombreuses activités ont été entreprises, il reste encore beaucoup à faire dans de nombreux domaines. Par exemple, nous n'avons malheureusement pas reçu suffisamment de fonds pour permettre une mise en œuvre nationale par le biais du renforcement des capacités et une participation réelle des points focaux de la CMS dans les processus NBSAP régionaux et nationaux. Par ailleurs, les résolutions et recommandations qui doivent être adoptées à la COP10 (ex : le développement du plan stratégique 2015-2020) pourraient inclure des dispositions ayant des implications financières qui n'apparaissent pas dans le budget central.

31. Depuis 2009, le Secrétariat a trouvé la capacité de coordonner et mettre en œuvre certains des MdE en particulier grâce aux ressources humaines additionnelles mentionnées ci-dessus. Ces solutions sont toutefois assorties d'un délai du fait que les postes additionnels sont temporaires et doivent expirer au cours des deux années suivantes - c'est à dire même avant la fin du prochain triennat.

32. L'établissement permanent de ces postes serait souhaitable pour être sûr que les activités et instruments en Afrique, en Asie centrale et au-delà, continuent à être gérés et à recevoir l'attention dont ils ont besoin. D'autres informations se trouvent dans le rapport PNUE/CMS/Conf.10.18b « Budget 2012-2014 ».

33. On estime que deux autres membres du personnel seraient nécessaires pour coordonner tous les autres instruments restants, lesquels peuvent être groupés par taxon ou par région, et en particulier pour la préparation des réunions, le recrutement d'autres signataires, ainsi que pour soutenir la mise en œuvre de plans d'action apparentés.

34. Outre leur coordination, on a honnêtement évalué que chaque instrument de la CMS nécessiterait en moyenne au minimum €50.000 par an pour mener à bien les activités essentielles comprises dans leurs plans d'action, cela afin de garantir les meilleures mesures de conservation aux espèces concernées.

35. En outre, on a demandé au Secrétariat de la CMS, comme le stipule la résolution 9.2, de développer d'autres instruments pour les huit initiatives suivantes : l'éléphant d'Afrique Centrale, la voie de migration d'Asie centrale, les chauve-souris subsahariennes et africaines, les mammifères des terres arides d'Eurasie centrale, les tortues marines du Pacifique, les cétacés d'Asie du Sud-est, l'antilope sahélo-saharienne et l'outarde houbara.

36. Le développement de ces projets requiert, même à ce stade, des fonds considérables que le Secrétariat de la CMS entreprend de lever. On demande en fait au Secrétariat d'engager des experts indépendants, comme le suggère le processus en cours sur la structure future, pour qu'ils déterminent si de nouveaux instruments sont nécessaires pour ces initiatives, et s'il s'avère que c'est le cas, serait-il préférable qu'ils soient sous l'égide de la CMS ? Un tel exercice a déjà été réalisé pour l'éléphant d'Afrique centrale.

37. Par ailleurs, dans le cas où un accord a été conclu mentionnant que ces initiatives sont des MdE juridiquement non-contraignants, c.à.d. sans mécanisme de financement autonome et qu'aucun signataire n'a pris possession de l'instrument en finançant son Secrétariat et/ou en assumant sa coordination, le Secrétariat de la CMS devra alors trouver des fonds pour couvrir les coûts d'un personnel qui est dédié ou bien un soutien en nature des organisations concernées.

38. En même temps que la principale activité de la COP10, il y aura une réunion des donateurs le soir du mardi 22 novembre, organisé par le Secrétariat. Cette réunion donne aux principaux sponsors de la Convention, que ce soit des entités gouvernementales, le secteur privé ou d'autres partenaires, une opportunité de soutenir des activités liées à la mise en application des résolutions qui seront adoptées par la COP notamment le plan stratégique triennal ainsi que d'autres initiatives de conservation en annonçant et/ou en promettant leurs contributions financières ou en nature.

#### **Action requise :**

La Conférence des Parties est invitée à :

- a. Reconnaître et apprécier le soutien financier et en nature offert par les gouvernements, le PNUE et les MEA, le secteur privé et les organisations partenaires ;
- b. Prendre en compte et apprécier les efforts du Secrétariat dans la levée de fonds,

qu'elles soient financières ou humaines pour d'autres activités au cours des années 2009-2011.

- c. Considérer et encourager les Parties, partenaires et donateurs à fournir d'autres ressources extrabudgétaires pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et des instruments qui y sont liés.
- d. Reconnaître les besoins financiers de la Convention et être ouvert à d'autres façons innovantes d'y faire face.